

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

DÉPÉNALISER L'AVORTEMENT : JUSTE NORMAL !

La majorité gouvernementale est finalement tombée d'accord pour sortir l'interruption volontaire de grossesse du code pénal. Ce qui veut dire, si le texte est voté au Parlement, que l'IVG sera désormais considérée comme un acte médical et non plus comme un délit.

On va dire qu'il était grand

temps de supprimer cette ineptie légale qui désignait toujours l'avortement comme un « *délit contre l'ordre des familles et la moralité publique* ». On va dire que le gouvernement a fait le minimum syndical : plus personne en effet n'est poursuivi en Belgique pour avoir pratiqué ou subi un avortement, dès le moment où l'acte répond aux conditions posées par la loi de 1990. Mais on se doit d'abord de saluer la proposition de principe et ce nouvel engagement qui confirme les actes courageux et tellement cruciaux qui furent posés dans le passé. Et il faut dire et redire à nos filles et à nos fils la chance qu'ils ont de vivre dans un pays où ce droit est consacré. L'avortement n'est évidemment en soi pas une « bonne nouvelle » - la décision de renoncer à une grossesse est une terrible lézarde -, mais l'actualité du monde, et hélas de l'Europe, montre à quel point ce qui a été conquis de haute lutte autrefois, peut être remis en question par des gouvernants obscurantistes et rétrogrades.

On mesure à quel point
cette avancée dans

les années 90 fut cruciale

La Belgique a été l'une des pionnières sur ce terrain. C'est aujourd'hui toujours une raison d'être fiers. Mais on mesure à quel point cette avancée dans les années 90, contre l'avis du Roi notamment, fut cruciale, quand on constate trente ans plus tard les tentatives de certains partis, - le CD&V et une partie de la N-VA en l'occurrence - de refuser la discussion et l'adaptation de la loi aux réalités du temps.

Les experts entendus au Parlement ont défendu la suppression du constat de « détresse » de la femme enceinte qui souhaite avorter, mais aussi la réduction du délai de réflexion et l'allongement de la période durant laquelle l'avortement est autorisé. L'opposition va réclamer que ces demandes soient prises en compte et elle aura fondamentalement raison.

Mais par les temps sombres qui courent, on se surprend à considérer comme une victoire ce qui bétonne « simplement » ce droit qui nous paraissait acquis, au moment où tant d'autres sont mis en cause, au moment où les femmes polonaises nous appellent à nouveau à l'aide pour les soutenir face à un gouvernement qui compte « remettre ça » contre l'avortement, au moment où les femmes de Malte doivent toujours se jeter dans les escaliers ou aller se faire charcuter « ailleurs ».

La Belgique restera donc, sur ce terrain-là, un combattant œuvrant du bon côté de la force. Comme femmes, on vous dira, qu'on trouve cela juste normal. Et tant d'hommes avec nous.